



Délibération 2021-19
Conseil d'administration du 9 juillet 2021

Objet : adoption du procès-verbal de la séance plénière du 11 mars et du relevé des débats de la séance du 20 mai 2021

M. Tourisseau, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu l'article 55 du règlement intérieur, qui dispose que le procès-verbal des délibérations et le relevé des débats sont approuvés par le conseil d'administration lors de la séance qui suit celle dont ils rendent compte ;

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 11 mars et le relevé des débats de la séance du 20 mai 2021.

Bordeaux, le 9 juillet 2021

Le secrétaire administratif du Conseil,

Michel Sargeac